

# Préface des fiches de données de sécurité GHS

Date d'émission 5 novembre 2021  
remplace toutes les versions précédentes

---

**Dénomination commerciale** : **WUXAL EISEN PLUS**

Design Code : A-23927 A

Agi Code : 72514

MSDS: Version/Date : 4.1 / 31.08.2020

---

**Fournisseur** : Maag Profi, Syngenta Agro AG  
Schaffhauserstrasse 101  
Postfach  
4332 Stein AG  
Suisse



Téléphone siège social : +41 62 866 04 50

Télécopie siège social : +41 62 866 04 58

E-Mail : sds\_syngenta.ch@syngenta.com

Information sur le produit : Téléphone (Maag Helpline) 0900 800 009

**Numéro d'urgence** : **145** ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence

**Producteur** : AGLUKON Spezialdünger GmbH & Co. KG  
Heerdter Landstraße 199  
40549 Düsseldorf  
Allemagne  
Téléphone: +49 (0) 211 5064 0  
Télécopie: +49 (0) 211 5064 247  
reach@aglukon.com

**Directive de classification complémentaires pour la Suisse** : -

N° de l'article: P22227 WUXAL Eisen Plus 403602 CH  
Date d'édition: 21.07.2021 Date d'exécution: 31.08.2020 Page 1 / 7  
Version: 4.1 Date d'émission: 31.08.2020

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

N° de l'article (producteur/fournisseur) P22227  
Nom commercial du produit/désignation WUXAL Eisen Plus  
code du produit

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Engrais

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

AGLUKON Spezialdünger GmbH & Co. KG

Heerdter Landstraße 199

40549 Düsseldorf

Allemagne

Téléphone: +49 (0) 211 5064 0

Télécopie: +49 (0) 211 5064 247

#### Service responsable de l'information:

E-mail (personne compétente) reach@aglukon.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

GIZ Mainz, Centre Antipoison

Allemagne

Information in English and German

Tel.: +49 (0) 6131 19240

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Skin Irrit. 2 / H315

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 / H319

Lésions oculaires graves/irritation

Provoque une sévère irritation des yeux.

oculaire

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Pictogrammes des risques



Attention

#### Mentions de danger

H315

Provoque une irritation cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302 + P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/savon.

P337 + P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

non applicable

#### Informations supplémentaires sur les dangers

non applicable

### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Description

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N° de l'article: P22227  
Date d'édition: 21.07.2021  
Version: 4.1

WUXAL Eisen Plus  
Date d'exécution: 31.08.2020  
Date d'émission: 31.08.2020

403602 CH  
Page 2 / 7

N°CE n°CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation Classification // Remarque	pds %
231-753-5 7782-63-0 026-003-01-4	01-2119513203-57-XXXX sulfate de fer(II) (1:1), heptahydrate Acute Tox. 4 H302 / Eye Irrit. 2 H319 / Skin Irrit. 2 H315 Valeur limite de concentration spécifique (SCL): Skin Irrit. 2 H315 >= 25	20 < 30

#### Indications diverses

Texte intégral des classifications: voir section 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

##### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

##### Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

##### Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

##### En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyen d'extinction

Le produit lui-même n'est pas combustible.

##### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Brouillard d'eau, dioxyde de carbone, Poudre

##### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau de forte puissance

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: oxydes nitriques, Ammoniac, Oxydes de soufre

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Protection individuelle: voir rubrique 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

N° de l'article: P22227  
Date d'édition: 21.07.2021  
Version: 4.1

WUXAL Eisen Plus  
Date d'exécution: 31.08.2020  
Date d'émission: 31.08.2020

403602 CH  
Page 3 / 7

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Précautions de manipulation**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

#### **Indications diverses**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original.

#### **Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux.

#### **Autres indications relatives aux conditions de stockage**

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 0 °C à 30 °C. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Valeurs limites au poste de travail**

non applicable

### **8.2. Contrôle de l'exposition**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle. Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

#### **Protection individuelle**

##### **Protection respiratoire**

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

##### **Protection des mains**

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: p. ex. NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants: Aucune donnée disponible. Temps de pénétration: Aucune donnée disponible.

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés: EN ISO 374.

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

##### **Protection yeux/visage**

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

##### **Protection corporelle**

Vêtements de protection appropriés, par ex. en coton ou en fibre synthétique résistante à la chaleur.

##### **Mesures de protection**

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

##### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

#### **Aspect:**

État:

Liquide

N° de l'article: P22227  
Date d'édition: 21.07.2021  
Version: 4.1

WUXAL Eisen Plus  
Date d'exécution: 31.08.2020  
Date d'émission: 31.08.2020

403602 CH  
Page 4 / 7

<b>Couleur:</b>	<b>vert foncé</b>
<b>Odeur:</b>	<b>caractéristique</b>
<b>Seuil olfactif:</b>	<b>non applicable</b>
<b>pH à 20 °C:</b>	<b>6,5 / 100,0 pds %</b>
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	<b>non applicable</b>
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	<b>non déterminé</b>
<b>Point éclair:</b>	<b>non applicable</b>
<b>Taux d'évaporation:</b>	<b>non applicable</b>
<b>inflammabilité</b>	
<b>Temps de combustion:</b>	<b>non applicable</b>
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:</b>	
<b>Limite inférieure d'explosivité:</b>	<b>non applicable</b>
<b>Limite supérieure d'explosivité:</b>	<b>non applicable</b>
<b>Pression de la vapeur à 20 °C:</b>	<b>non applicable</b>
<b>Densité de la vapeur:</b>	<b>non applicable</b>
<b>Densité relative:</b>	
<b>Densité à 20 °C:</b>	<b>1,42 g/cm<sup>3</sup></b>
<b>solubilité(s):</b>	
<b>Solubilité dans l'eau à 20 °C:</b>	<b>très soluble</b>
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	<b>voir rubrique 12</b>
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	<b>non applicable</b>
<b>Température de décomposition:</b>	<b>non applicable</b>
<b>Viscosité à 20 °C:</b>	<b>non déterminé</b>
<b>Propriétés explosives:</b>	<b>non applicable</b>
<b>Propriétés comburantes:</b>	<b>non applicable</b>

#### 9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

#### 10.2. Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

#### 10.5. Matières incompatibles

alcalies (bases).

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux: oxydes nitriques, Ammoniac, Oxydes de soufre

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

WUXAL Eisen Plus

N° de l'article: P22227  
Date d'édition: 21.07.2021  
Version: 4.1

WUXAL Eisen Plus  
Date d'exécution: 31.08.2020  
Date d'émission: 31.08.2020

403602 CH  
Page 5 / 7

par voie orale, DL50, Rat: > 2000 mg/kg  
Méthode: ATEmix calculé:  
Méthode de calcul.

sulfate de fer(II) (1:1), heptahydrate  
par voie orale, DL50, Rat: 583 mg/kg ; Évaluation Nocif en cas d'ingestion.  
Méthode: OCDE 401

**Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

WUXAL Eisen Plus

yeux

Méthode de calcul.

Peau: Évaluation Provoque une irritation cutanée.

Méthode de calcul.

sulfate de fer(II) (1:1), heptahydrate

Peau (4 h)

Méthode: OCDE 404

Irritant pour la peau.

yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique; Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Expériences tirées de la pratique/sur l'homme**

**Evaluation résumée des propriétés CMR**

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Long terme Écotoxicité**

Aucune donnée disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible.

**Facteur de bioconcentration (FBC)**

Aucune donnée disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets nocifs**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

N° de l'article: P22227  
Date d'édition: 21.07.2021  
Version: 4.1

WUXAL Eisen Plus  
Date d'exécution: 31.08.2020  
Date d'émission: 31.08.2020

403602 CH  
Page 6 / 7

**Élimination appropriée / Produit**  
**Recommandation**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

**Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED**  
020108 Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

**Élimination appropriée / Emballage**  
**Recommandation**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.**

14.1. **Numéro ONU**

non applicable

14.2. **Nom d'expédition des Nations unies**

14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**

non applicable

14.4. **Groupe d'emballage**

non applicable

14.5. **Dangers pour l'environnement**

Transport par voie terrestre (ADR/RID) non applicable

Polluant marin non applicable

14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

**Indications diverses**

**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

code de restriction en tunnel -

**Transport maritime (IMDG)**

Numéro EmS non applicable

14.7. **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

15.1. **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations EU**

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]**

Le produit n'est pas classé conformément à Directive 2012/18/EU.

**Directives nationales**

**Notice explicative sur la limite d'occupation**

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

15.2. **Évaluation de la sécurité chimique**

**Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:**



**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) 2015/830**



N° de l'article: P22227 WUXAL Eisen Plus  
 Date d'édition: 21.07.2021 Date d'exécution: 31.08.2020 403602 CH  
 Version: 4.1 Date d'émission: 31.08.2020 Page 7 / 7

N°CE n°CAS	Désignation	Numéro d'enregistrement REACH
231-753-5 7782-63-0	sulfate de fer(II) (1:1), heptahydrate	01-2119513203-57-XXXX

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte intégral de la classification suivant la section 3:**

Acute Tox. 4 / H302	Toxicité aiguë (par voie orale)	Nocif en cas d'ingestion.
Eye Irrit. 2 / H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Irrit. 2 / H315	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.

**Procédure de classification**

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Méthode de calcul.
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul.

**Abréviations et acronymes**

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
LEP	Limite d'exposition professionnelle
VLB	Valeur limite biologique
CAS	Service des résumés chimiques
CLP	Classification, étiquetage et emballage
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DIN	Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for Standardization / German industrial standard)
DNEL	Dose dérivée sans effet
EAKV	European Waste Catalogue
EC	Concentration efficace
CE	Communauté européenne
EN	Norme européenne
IATA-DGR	Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code	Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO-TI	Instructions techniques de l'organisation de l'aviation civile internationale pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
Code IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
ISO	L'Organisation internationale de normalisation
LC	Concentration létale
LD	Dose létale
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses
ONU	United Nations
COV	Composés organiques volatils
vPvB	très persistantes et très bioaccumulables

**Indications diverses**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au rubrique 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.